Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Orientation d'aménagement programmé « Trame Verte et Bleue et Biodiversité »

Lauréat des petites villes (2000 à 20000 hab.) - Capitales Françaises de la Biodiversité 2019

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : commune de Saint-Lunaire
- **Services de la collectivité associés** : Service Développement Durable (qui comprend également l'aménagement et l'urbanisme)
- **Budget** : 1 000 € environ (coût estimé bureau d'étude dans le cadre de la révision) ainsi qu'un travail important en interne
- **Partenaires financiers :** Etat 10 % dotation dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et 16 % dans le cadre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)
- **Partenaires techniques** : Population, Bureau d'études
- **Date de début du projet** : 01/06/2018
- **Date de fin :** 01/06/2019

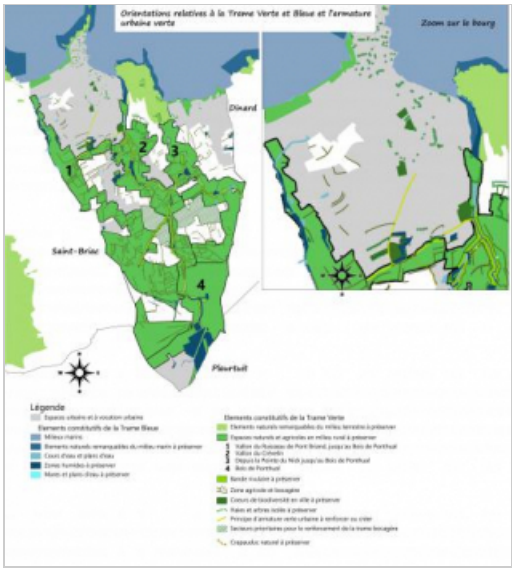

OBJECTIFS

L'objectif est la préservation de la biodiversité, par la protection des habitats et des paysages, qualifiables d'exceptionnels, et plus particulièrement des espaces rétro-littoraux moins prisés des touristes et de la population, et moins protégés par les dispositifs déjà existants sur le littoral (Natura 2000, espaces naturels

sensibles, Conservatoire du Littoral).

Il s'agit également de préserver réglementairement les actions mises en place et en cours de développement pour les pérenniser : replantations de haies, bois de Ponthual, haies fruitières, verger conservatoire, réseau de mare et crapauducs, trame noire, acquisitions de terres pour une agriculture ultra-raisonnée (sans labours, ni produits phytosanitaires, ni apport de graines)… La préservation de la biodiversité existante est souhaitée, mais l’ambition réelle est le retour des effectifs de certaines espèces jugées autrefois courantes et devenues sporadiques.

Enfin, cela consiste en la création d’un maillage global, sans omission d’un secteur de la commune, pour favoriser le brassage génétique, la diversification des milieux, les échanges, la recréation de liaisons naturelles multifonctionnelles, y compris en zone urbanisée.

Avec cette OAP, nous renforcerons le stockage du carbone dans la biomasse (bocage, zones humides, mares) et imposons une modification des occupations du sol entraînant une dépense moindre d'énergie carbonée dans les utilisations et les modes de gestion.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Une trame verte et bleue classique est généralement conçue à partir d'un système d'information géographique, superposant la photo aérienne, le PLU précédent, les périmètres de protection, le maillage bocager et boisé et les zones humides.

Riches d'un inventaire de la biodiversité, de cartographies d'observatoires sur les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les hérissons, les vers luisants, les écureuils, mais également de pratiques spécifiques sur certains secteurs ayant pour objet de retrouver une diversité végétale et animale, nous sommes partis de la base, de la présence des espèces et des effectifs observés pour construire et dessiner l'OAP. Ainsi, la présence de 5 espèces d'amphibiens sur un secteur a permis de créer un réservoir de biodiversité et de déclasser la zone sur laquelle il se trouvait, à savoir une zone destinée à l'urbanisation future. Ceci n'a pas exclu bien sûr la prise en compte des périmètres classiquement identifiés.

La présence des espèces relevées dans nos observatoires, volontairement divers, a permis d'y adjoindre des prescriptions, des préconisations, plus ou moins fortes en fonction des états des lieux (clôtures relevées pour le passage des petits mammifères, nichoirs pour les moineaux, martinets, hirondelles, intensité de l'éclairage nocturne, végétation indigène...). Ces préconisations deviendront prescriptions pour les opérations d'aménagement de plus grande envergure (autres qu'une construction individuelle).

Une attention particulière est également apportée sur :

- le respect du terrain naturel ;
- les cœurs de biodiversité en ville ;
- les aménagements hydrauliques aériens (noues, liaisons avec les zones humides, parcs de stationnement) ;
- les continuités écologiques et leur maintien en zone urbaine ;
- le maintien des 3 strates herbacées, arbustives et arborées dans les haies ;
- le traitement des franges urbanisées (larges et naturelles) ;
- les aménagements et leur intérêt pour la préservation des pollinisateurs ;
- la préservation des zones humides et cours d'eau avec des recommandations et prescriptions sur de larges bandes (25m et 10m) ;
- la trame noire, en imposant un éclairage uniquement sur les voies piétonnes et cyclables et limité à 2 700 Kelvins ;
- l'intégration de la biodiversité dans le bâti.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

La communication continue depuis une dizaine d'années, les animations, les actions de la commune en termes de gestion, la légitimité obtenue par l'obtention de 3 libellules au label Ville Nature, ont participé à l'éveil des consciences. Les opposants aux modifications de pratiques, de modes de gestion, sont devenus minoritaires et illégitimes au regard du plus grand nombre.

Aller plus loin par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) trame verte et bleue / biodiversité prescriptive et contraignante dans les nouveaux aménagements est rendu réalisable par ce passé.

Nous attendons une prise en considération non facultative de la biodiversité dans tous les projets de construction et d'aménagement, un intérêt grandissant pour l'observation et le délaissement d'aménagements paysagers classiques et artificiels au profit d'aménagements permettant le maintien des pollinisateurs, des habitats pour l'avifaune, les petits mammifères, et une perméabilité des propriétés privées.

Via une autre opération, nous disposons d'ambassadeurs de la biodiversité qui ne manqueront pas de nous renseigner sur des retours d'espèces, des augmentations d'effectifs, des dysfonctionnements résolus, ce qui forme notre principal objectif.

Coordonnées

Saint-Lunaire

Documents

PLU : OAP Trame verte et bleue (TVB), commune littorale
La commune de Saint-Lunaire (35) a lancé la révision de son PLU en 2017. Dans ce cadre, elle élabore une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique Trame verte et bleue (TVB) et biodiversité. L'objectif est la préservation de la biodiversité, par la protection des habitats et des paysages, qualifiables d'exceptionnels, et plus particulièrement des espaces rétro-littoraux moins prisés des touristes et de la population, et moins protégés par les dispositifs déjà existants sur le littoral (Natura 2000, espaces naturels sensibles, Conservatoire du Littoral). Il s'agit également de préserver les actions mises en place et en cours de développement pour les pérenniser : replantations de haies, bois de Ponthual, haies fruitières, verger conservatoire, réseau de mare et crapauducs, trame noire, acquisitions de terres pour une agriculture ultra-raisonnée (sans labours, ni produits phytosanitaires, ni apport de graines)…

Le document à télécharger est un plan provisoire de cette future OAP. Il localise les éléments constitutifs de la TVB (ex : crapauduc naturel, armature verte urbaine, bande rivulaire...). (contacter la commune pour actualiser)

Le groupement de bureau d'études Urbéa (urbanistes) et Iaosenn (environnementalistes, hydrologues) accompagne la commune pour le révision de son PLU.

Territoire : 2 396 habitants (2018), 10,27 km²

Saint-Lunaire a été élue "Meilleure petite ville pour la biodiversité" 2019 au concours Capitale française de la biodiversité.

Mots clés : PLU, OAP thématique, trame verte et bleue (TVB), crapauduc, bande rivulaire, littoral

Informations complémentaires

Thématiques

Aménagement du territoire
Biodiversité

Auteur

Saint-Lunaire (35)

Date de publication

2019

Voir la cartographie

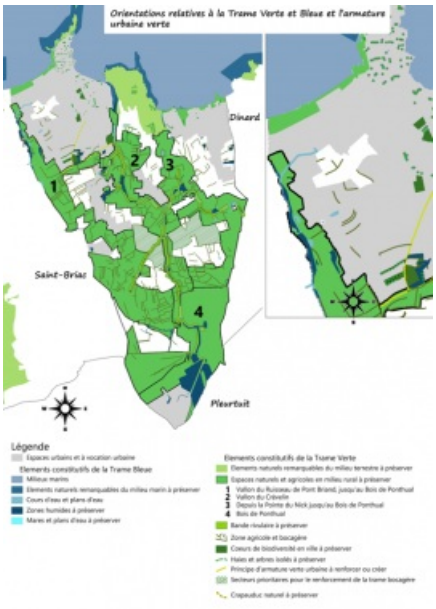

Liens utiles

PLU de Saint-Lunaire - page du site internet

PLU complet - géoportail de l'urbanisme

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Pour en savoir plus

Contact

Emmanuel CIBERT, responsable Développement Durable

developpementdurable@saint-lunaire.fr

02 99 46 30 51